POINT COMMUN-E

J.A.B 1009 PULLY

ORGANE OFFICIEL DE L'UNION
DES COMMUNES VAUDOISES ET
DES ASSOCIATIONS
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

48 / PRINTEMPS 2014

ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL OU QUAND LE TRAVAIL CONSUME ! NOTRE ENQUÊTE

POINT DE VUE

ERNEST BUCHER
PRÉSIDENT DE L'AVIATCO
INGÉNIEUR DE VILLE
COMMUNE DE PAYERNE

RC EN TRAVERSÉE:

«La Bonne Conduite» de l'Etat nous assurera enfin un «Bon entretien»

Dans nos communes, le chapitre du budget «Entretien des Routes» est à chaque fois mis à mal lorsqu'il y a lieu de trouver des économies ou une solution pour équilibrer des comptes perturbés par des charges fixes et liées sur lesquelles les municipalités n'ont plus de prise.

Malheureusement, ces habituelles diminutions budgétaires de l'entretien des routes communales se basent trop souvent sur un simple relevé visuel de l'état d'une route. C'est alors «un peu l'arbre qui cache la forêt».

En effet, pour estimer le niveau de service d'une route, il est indispensable de procéder à des relevés techniques complémentaires comme par exemple des mesures de portance ou des analyses structurelles par carottages. Si l'on n'anticipe et ne planifie pas les interventions d'entretien sur le réseau routier, les communes devront ensuite assumer des dégradations exponentielles et de facto investir des coûts d'entretien de secours bien supérieurs à la normale.

Heureusement, sur la base de l'accord entre le Conseil d'Etat et les communes de juin 2013, le Grand Conseil a voté, le 5 novembre 2013, l'inscription d'un montant en faveur de la mise en place d'une subvention destinée aux communes pour l'entretien des routes cantonales en traversée.

Ce crédit-cadre de 40 millions de francs permettra aux communes, et plus particulièrement aux petites communes, traversées par une route cantonale, d'entreprendre des démarches d'entretien routier pour la période 2014-2020.

Nous ne pouvons que féliciter le Conseil d'Etat pour ce partenariat qui permet de venir en aide à de nombreuses communes.

J'invite donc les communes concernées à entreprendre un processus d'analyse routier et à planifier les travaux d'entretien adaptés aux conditions locales en respectant le délai fixé à 2020.

Municipalités, avec l'aide de votre Voyer d'arrondissement, mettez donc «en Route» vos entretiens! ■

Renseignements sur le subventionnement des RC en traversée:
http://www.vd.ch/autorites/departements/dirh/routes/publications/

SOMMAIRE

N° 48 - PRINTEMPS 2014

Les Archives communales vaudoises investissent la toile 4
Comment choisir ses services informatiques et son fournisseur 5
Le Burn-out, quand la santé c'est plus la santé 6
Arrêt sur invité > Jacky Delapierre 11
Regards croisés sur les effets de la nouvelle LAT 12
Cours Busset Programme 2014 15
Vaudois célèbre François-Louis de Pesmes 16
Renaturation des cours d'eau 17
Fusion de communes 17
Assemblée générale de l'ACPMV à Morges 19
Jeu-concours 2014 Les châteaux vaudois 21
Assurances sociales Quoi de neuf en 2014 22
Memento 2014 22

IMPRESSUM
Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch
Impression
PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 96 > Fax 021 311 61 05 > pcl@worldcom.ch
Régie des annonces
IRL Plus SA, Chemin du Closel 5, 1020 Renens > 021 525 48 73 > fax 021 525 48 01 > E-mail: publicite@irl.ch
Graphisme, PAO et prépresse GDesign / J.-M. Gallarotti, 1095 Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

NOUVELLE PLATEFORME INFORMATIQUE

Les Archives communales vaudoises investissent la Toile !

En 2012, sept communes pionnières se sont réunies pour fonder une nouvelle plateforme de publication des archives communales, avec le soutien de l'Association vaudoise des archivistes (AVA) et des Archives cantonales vaudoises. Trois communes les ont rejoints en 2013. Dans quel but? Tout simplement pour que les citoyens puissent enfin accéder aisément à la mémoire de leur commune. Voici quelques exemples.

Les deux vues du collège publiées sur la plateforme

Le collège de Prilly avant/après

Avec les églises, les collèges font partie des bâtiments qui ont autant marqué le territoire des communes que les esprits des villageois.

De quand date ce bâtiment que je vois tous les jours? Quel était le visage de la commune au moment de sa construction?

Les Archives communales ont généralement réponse à ces questions. C'est pourquoi les Archives de la Ville de Prilly ont publié sur notre plateforme une notice qui permet de consulter l'histoire du collège, la liste détaillée des documents conservés à son sujet, ainsi que des photographies, l'une datant de l'époque de sa construction, l'autre montrant son visage 80 ans plus tard.

TEXTE: ELOI CONTESSE
ARCHIVISTE AUX ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES
EN CHARGE DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

Paul Blanc, le souvenir ravivé d'une personnalité de Lutry

Dans les communes, des citoyennes et des citoyens ont eu des destins sortant de l'ordinaire, politicien/nes, femmes et hommes d'affaires ou de lettres, ou encore, plus simplement, des personnes qui ont œuvré tout au long de leur vie pour la communauté. Qui sauvegarde leur souvenir? Là aussi, les Archives communales jouent leur rôle, en mettant en valeur les archives personnelles qui leur sont transmises. Le fonds privé «Paul Blanc» aux Archives communales de Lutry fait ainsi revivre le parcours d'un homme qui a occupé des postes prestigieux en sillonnant le monde avant de retrouver son lieu de naissance. Au travers des portraits publiés sur Internet, c'est la mémoire d'une période révolue qui s'offre aux yeux des Vaudois du 21e siècle.

Photos ci-contre:
Portrait de Paul Blanc en collégien et Paul Blanc avec des amis à ski

A venir: «Aux 4 coins du Mont», ou 40 ans de la vie du Mont-sur-Lausanne accessibles en ligne

Les Archives communales du Mont-sur-Lausanne ont récemment fait numériser tous les numéros du journal local. Les fichiers seront prochainement importés sur la plateforme www.archivescommunales-vd.ch, où leur contenu sera pleinement accessible grâce au moteur de recherche ■

Vous êtes intéressés par notre démarche? Contactez-nous!

Notre groupe de travail répond à toutes vos questions!
Delphine Friedmann, présidente, Archiviste intercommunale, Prilly, Ecublens et Jouxtens-Mézery: delphine.friedmann@prilly.ch
Eloi Contesse, secrétaire, Archiviste responsable des relations avec les communes, Archives cantonales vaudoises: eloi.contesse@vd.ch

Informatique communale: comment choisir au mieux ses services informatiques et son fournisseur

TEXTE: PIERRE JACOT
DIRECTEUR DU CEP

Comment devenir un interlocuteur avisé de son prestataire informatique quand on n'est pas du métier, et que l'on ne peut s'appuyer sur son propre service informatique? Comment faire les bons choix, aux meilleures conditions financières?

A l'initiative de quelques communes complètement dépendantes de leurs fournisseurs, l'UCV, l'AVRIC[1], la DSI[2], l'AVSM[3] et le CEP[4] ont regroupé leurs forces pour proposer un après-midi d'information et de partage d'expérience et de savoir-faire.

Une quarantaine de participants se sont retrouvés le 21 novembre à la grande salle de Bussigny, aimablement mise à disposition par la commune.

Trois données semblent conditionner l'évolution de l'informatique communale:

- l'évolution des services en ligne, à la fois rapide et incertaine, par exemple sur les standards de signature électronique; il faut à la fois avancer et attendre...
- la probable diminution du nombre des prestataires actuels – dans certains domaines, ils sont encore une dizaine sur le marché communal vaudois. Certains ont annoncé leur intention de se retirer. On peut anticiper des solutions moins nombreuses, mais davantage partagées entre communes, tout en maintenant une concurrence indispensable;
- la nécessité d'une cohérence cantonale et nationale avec les deux piliers que sont le registre des personnes, déjà opérationnel, et celui des entreprises, à venir.

La question, pour les communes, n'est pas tant d'éviter de dépendre de leur fournisseur que d'établir des conditions-cadres d'une saine dépendance pour maintenir leur marge de manœuvre et leur autonomie.

De son côté, la DSI en restera à ses rôles d'instance normative et de fournisseur d'infrastructure pour les seuls domaines qui nécessitent une cohérence entre collectivités. Les échanges avec les partenaires communaux, déjà réguliers avec l'AVRIC, vont se renforcer avec la mise à disposition par la DSI d'un répondant aux communes, M. René Waldvogel.

Dans ce contexte, une clé de succès réside dans les réseaux de personnes, qui assurent les liens entre systèmes cantonaux et communaux, entre communes de tailles et de besoins semblables: AVRIC, AVSM, communautés d'achats et d'utilisateurs, partenariats ou contrats de prestations entre communes sont autant de formules complémentaires.

Ces réseaux sont cruciaux pour partager les bonnes pratiques et connaissances d'utilisateurs d'une même prestation, évaluer des solutions concurrentes, partager les frais, garantir la sécurité, la protection, la standardisation et la pérennité des données.

1 Association vaudoise des responsables informatiques communaux
2 Direction des systèmes d'information de l'Etat
3 Association vaudoise des secrétaires municipaux
4 Centre d'éducation permanente, animateur et organisateur de cette manifestation

STRESS ET SURMENAGE AU TRAVAIL

Le Burn-out : quand le travail c'est plus la santé !

DANS LE CADRE DE NOS SÉANCES DU COMITÉ DE RÉDACTION POINT-COMMUNE, IL EST TRÈS SOUVENT QUESTION DU FONCTIONNEMENT DE NOS ORGANISATIONS ET DU PERSONNEL QUI ŒUVRE DANS NOS ADMINISTRATIONS. A CE STADE, NOUS CONSTATONS QUE L'ENJEU DES ABSENCES LONGUE DURÉE EN MILIEU PROFESSIONNEL DEMEURE UNE PRÉOCCUPATION CENTRALE DANS LA MESURE OÙ LA CHARGE DE TRAVAIL NE CESSE D'AUGMENTER SANS POUR AUTANT TOUJOURS POUVOIR Y RÉPONDRE PAR UNE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES RESSOURCES NI PAR DES MESURES DE RATIONALISATION DES TÂCHES. LES SERVICES SE RETROUVENT ALORS BIEN SOUVENT SOUS-DIMENSIONNÉS AU REGARD DE LA MISSION, LES LOCAUX INADAPTÉS, LE PERSONNEL DÉBORDÉ.

Ces différentes situations sont largement relayées par les responsables RH qui ajoutent qu'en parallèle, la pression sur les cadres et les collaborateurs devient de plus en forte et conduit à long terme à l'épuisement professionnel. Si dans nombre d'entreprises du secteur privé la pression a pour origine souvent la concurrence acharnée dans un marché globalisé ou l'optimisation des profits, les entreprises publiques et administrations se trouvent confrontées à des pressions d'ordre budgétaire et des exigences individuelles toujours croissantes. Ces responsables RH relèvent que, paradoxalement, aujourd'hui il n'a jamais été autant question de ressources humaines, la plupart des entreprises et des administrations étant dotées d'un service ou de collaborateurs qualifiés dans ce domaine. Pourtant, malgré cela, force est de constater que la plupart du temps, le travail doit être fait au plus vite et au mieux, politique du rendement oblige.

L'évolution de la paire «homme et travail» a été très forte avec le XXe siècle: méthodes de travail rigoureuses, spécialisation et division des tâches, apparition des technologies de l'information permettant un branchement permanent, pour citer les principales caractéristiques. Ces dernières décennies, les notions de management ont largement supplanté les notions de relations entre les individus constituant une entreprise. Il y a un besoin constant de mesurer, de disposer d'indicateurs chiffrés, de courbes analysant les évolutions dans des espaces-temps de plus en plus restreints. C'est ce que le sociologue Vincent de Gaulejac décrit dans un ouvrage volontairement polémique, mais non dénué d'intérêt, «La société malade de la gestion»[1]. D'autre part, la vision de l'homme sur le travail a changé également, comme l'écrit Philippe Maire dans son ouvrage «Petit traité de résilience à l'usage des surmenés»: «Tourné vers la performance et motivé par le succès matériel, l'homo oeconomicus nourrit des attentes souvent gigantesques, parfois irréalistes, à l'égard de son travail. Le phénomène du burn-out est à placer dans ce contexte. […] Aussi, le phénomène du burn-out est-il à percevoir comme une maladie de civilisation, au même titre que l'obésité.»[2]

Dès lors nous avons voulu approfondir la démarche et poser un regard mesuré de la situation en s'appuyant sur l'expérience d'un responsable RH d'une ville du canton de Vaud et de façon plus scientifique auprès d'un institut spécialisé, l'ismat, qui s'investit dans la recherche de solutions de management d'entreprise, privilégiant le développement des talents, des compétences collectives et de la performance. L'ismat s'occupe également de la mise en place de politiques RH de santé au travail et dans la gestion des absences de courte et longue durées.

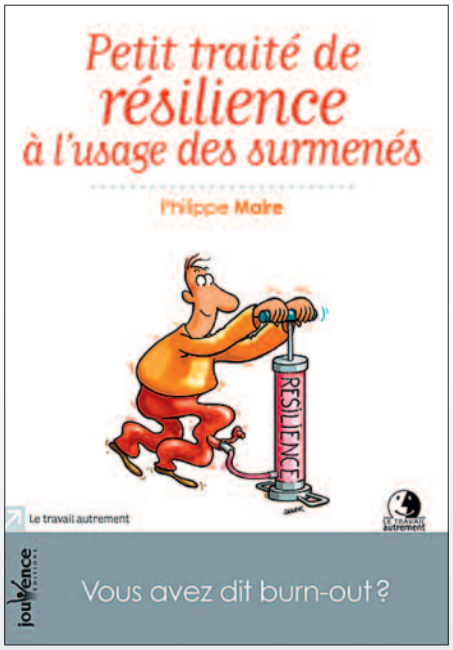

Sortimo®
Equipements de véhicules
www.sortimo.ch

GERBER FRÈRES sàrl
Aménagements de véhicules utilitaires

En Budron A2 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52
gerberfreres@bluewin.ch – www.gerber-freres.ch

ENQUÊTE RÉALISÉE PAR
NATHALIE GREINER-MEYLAN
RÉDACTION POINT COMMUN-E / SECRÉTARIAT GÉNÉRAL UCV

PASCAL PITTET
PRÉSIDENT DE L'ACPMV
COMMANDANT POLICE DU NORD-VAUDOIS

AVEC LA PRÉCIEUSE COLLABORATION
DE CHRISTIAN SINNER, RESPONSABLE RH
VILLE D'YVERDON-LES-BAINS,
DR. JACQUES HOLTZ ET L'ISMAT

Qu'est-ce que le burn-out?

Nous avons posé cette question au Dr Jacques Holtz, spécialiste de la médecine du travail.

Le terme de burn-out a juste quarante ans puisqu'il remonte à 1974 lorsque le psychanalyste américain Herbert J. Freudenberger a décrit un phénomène d'épuisement professionnel survenu chez des soignants en charge de patients toxicomanes. Par la suite, on a constaté que ce phénomène touchait d'autres professions comme les enseignants et les médecins, mais à l'heure actuelle probablement personne n'est totalement à l'abri, les personnes les plus à risque étant celles qui travaillent trop, trop longtemps et trop intensément. Le burn-out est donc un syndrome en relation avec le monde du travail dans lequel le stress joue un rôle essentiel.

...PERSONNE N'EST À L'ABRI, LES PERSONNES LES PLUS À RISQUE ÉTANT CELLES QUI TRAVAILLENT TROP, TROP LONGTEMPS ET TROP INTENSÉMENT.

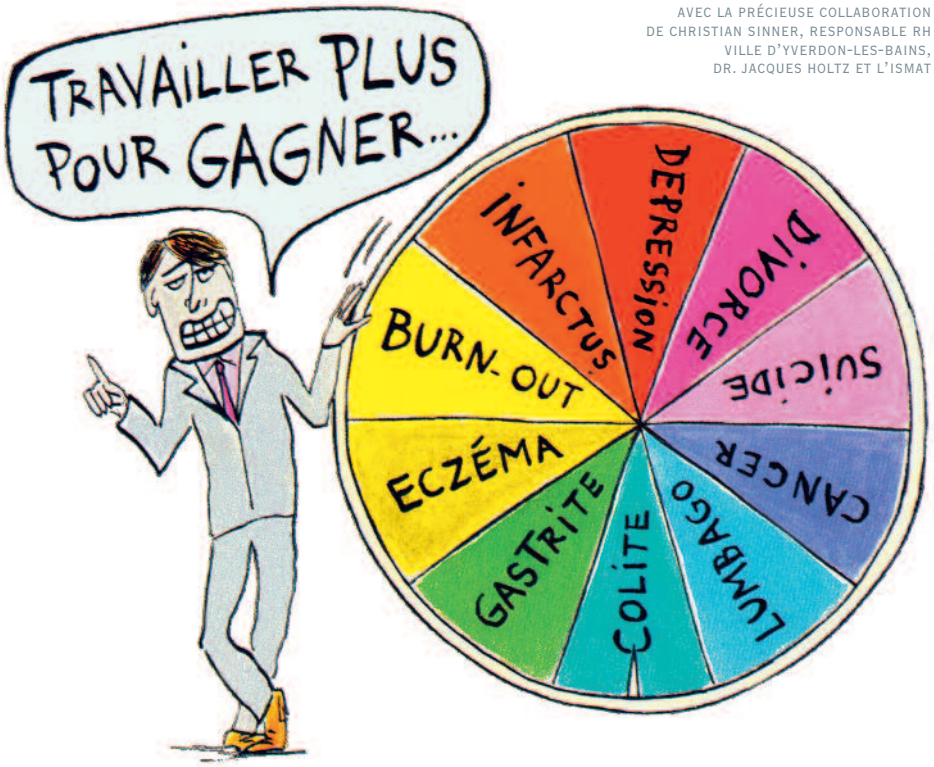

Une enquête du Seco a montré que 34.4% des personnes actives se sentent souvent ou très souvent stressées au travail en 2010 (contre 26.6% dix ans auparavant). On peut donc s'attendre à observer un nombre croissant de personnes en burn-out. Nous ne disposons pas de chiffres en Suisse, mais selon l'Office fédéral des statistiques 4% des personnes interrogées ont affirmé se sentir épuisées émotionnellement au travail. La difficulté principale est représentée par l'absence de critères précis pour définir le burn-out qui n'est pas un diagnostic médical comme c'est le cas pour la dépression. On peut toutefois le définir comme un état d'épuisement corporel, émotionnel et psychique. Dans les cas graves, les mots souvent entendus en consultation sont: «Je n'en peux plus», «Je ne suis pas moi-même», «Je ne sers plus à rien». On se rend compte qu'on n'est pas très éloigné d'un état dépressif et qui peut amener jusqu'au suicide. Si un traitement médicamenteux peut être utile dans un premier temps, il faut avant tout réduire les facteurs de stress, c'est-à-dire d'abord reconnaître ses propres réactions pour introduire des modérateurs de stress. Préventivement, on peut mesurer le degré d'épuisement professionnel grâce à des outils d'évaluation comme par exemple le Maslach-Burnout-Inventory (MBI) ou le Burnout-Screenin-Inventory (BSI) disponibles sur internet (ou consulter l'ouvrage de Ferdinand Jaggi: Burn-out, guide pratique, Ed. Médecine & Hygiène).

Il y a-t-il des signes précurseurs du burn-out?

De par les différents témoignages reçus lors de notre enquête, nous évoquons ci-après les signes les plus fréquents qui nous ont été décrits, tout en gardant à l'esprit que généralement la personne ne veut pas admettre ou voir ces signaux: humeur changeante, propos recentrés sur soi, coups de «gueule», colère, jugements dénués de retenue, énorme fatigue, trouble du sommeil, insomnie, perte de goût à la vie, consommation excessive d'alcool ou de médicaments, détachement social.

Par ailleurs, les collaborateurs et l'entourage familial sont quant à eux très conscients du mal-être ressenti, mais se sentent impuissants et incapables d'aider. Il arrive également qu'aucun signe avant-coureurs ne se manifeste et que la personne «craque» lorsqu'elle n'arrive tout simplement plus à gérer son mal-être qui l'envahit et qui dure depuis des mois.

La prise en charge au moment où l'on touche le fond est essentielle. Il est primordial qu'elle intervienne rapidement tant sur le lieu de travail qu'avec une prise en charge d'un médecin. Dans un premier temps une aide médicamenteuse est nécessaire pour permettre à la personne de se recentrer et de faire face. Ensuite, avec le responsable RH ou personne en charge du service, une lecture de la situation doit pouvoir être faite: qu'est-ce qui m'arrive, qu'est-ce qui ne va pas? Pourquoi? Communiquer est la clé! Cette introspection est nécessaire pour permettre la mise en place de toute une série de mesures sur le lieu de travail, mais également du point de vue thérapeutique. Cela passe par beaucoup de souffrance qu'il faut impérativement reconnaître. Toutes les réponses sont en soi, mais il faut aller les chercher. Comme le décrit Philippe Maire (responsable résidence Bellerive à Cortaillod (NE)), «les personnes souffrant de burn-out sont les victimes d'un mécanisme inconscient enfoui au plus profond d'eux-mêmes qui se nomme *«Moins voir pour moins souffrir.»*[3]

Trois aspects méritent d'être développés lorsqu'on parle de burn-out, soit la prévention possible, la conséquence de l'absence dans l'organisation et l'accompagnement ou les mesures au retour de la personne.

1 *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social,* par Vincent de Gaulejac, Ed. du Seuil, 2005, 275 p.

2 *Petit traité de résilience à l'usage des surmenés* – Vous avez dit burn-out? Philippe Maire, Editions Jouvence 2012 – pp.20-21

3 Ibidem, p.55

Phase de prévention

La culture de l'entreprise est fondamentale pour donner sens à nos actions: le collaborateur doit se reconnaître au travers des valeurs partagées entre l'institution et lui-même. Une politique du personnel claire, humainement ambitieuse, communiquée et mise en œuvre offre la meilleure prévention possible. En effet, le sentiment de ne pas adhérer à l'esprit de l'entreprise qui alors devient contraire aux valeurs personnelles est source de stress et de démotivation. Le collaborateur ressent alors un sentiment d'enfermement et ne se sent plus à sa place.

Le recrutement des cadres, voire les promotions internes à des postes de cadres, doivent se faire sans complaisance et de manière très professionnelle. Le meilleur des installateurs sanitaires dans une entreprise ne fera pas forcément le meilleur contremaître. Ensuite la formation des cadres dirigeants et des cadres de terrain est particulièrement importante. Les notions de proximité, de capacité d'écouter et d'entendre, de repérer les signes d'une souffrance en étant attentif à son personnel. Les administrations des communes ont accès au programme de formation du CEP (Centre d'Education Permanente) qui est le centre principal de formation pour les employés du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne (http://www.cep.vd.ch). Cette institution a plusieurs formations destinées à la conduite d'équipes ou la direction d'entité. Elle propose même un séminaire d'un jour intitulé «Prévenir les risques de burn-out pour ses collaborateurs». D'autre part, le catalogue prévoit une offre importante destinée aux collaborateurs en matière de communication et de relations, ainsi que de prévention et santé, ne serait-ce que «Prévenir les risques de burn-out».

L'encadrement de la santé au travail et la coordination entre tous les intervenants doivent être privilégiés. Le personnel doit savoir que cela existe. La notion du «bien vivre ensemble» est primordiale et doit être quelque chose de naturel entre employeur et employé. La gestion des conflits est déterminante et la prise en charge rapide de ces problèmes doivent être au centre des priorités. La politique du personnel mettra en avant la bienveillance et le respect entre les personnes. Nous pouvons citer par exemple un extrait de la politique du personnel de la Ville d'Yverdon-les-Bains (2011): «[…] Elle (la municipalité) attend de ses collaboratrices et collaborateurs qu'ils entretiennent des relations basées sur le respect, la reconnaissance et l'empathie. […] En outre, la municipalité attend de la part de ses cadres qu'ils assument leurs tâches managériales, qu'ils soient à même d'anticiper et d'être à l'écoute des besoins de leurs collaboratrices et collaborateurs et qu'ils contribuent à leur développement professionnel. Dans ce sens, elle leur apporte le soutien nécessaire.»

Phase de l'absence et conséquences - Analyse d'Eric Druliolle, Directeur des opérations et du développement à l'ismat

Quel regard objectif a l'ismat des conséquences des absences longues durées dans les organisations?

Les absences en général ont un fort impact sur les équipes en termes d'organisation, de climat, de coûts et globalement de santé au travail. Il ne faut pas se focaliser uniquement sur les courtes ou bien les longues durées, car il y a des liens étroits entre les deux types d'absences. Les absences de courte durée impactent le management qui doit y faire face au quotidien. Les absences de longue durée sont prises en charge par les services RH et posent des problèmes de suivi dans la durée ainsi que de réintégration. Ensuite, c'est une question de seuil. Plus les cas d'absence sont nombreux, plus ces problèmes deviennent aigus, voire ingérables, car la surcharge qui en découle est trop importante.

Les organisations qu'elles soient publiques ou privées ont-elles les réels moyens de réduire, tant que faire se peut, le delta du manque de personnel face aux épuisements professionnels. Si oui, avez-vous des perspectives chiffrées d'améliorations ou de mesures positives?

Les organisations fonctionnent aujourd'hui en majorité en sous-effectif chronique. Quand les absences se rajoutent à cette situation, la surcharge qui en découle pose effectivement très vite des problèmes de climat et de santé au travail. Les organisations qui évitent ces pièges ou s'en sortent mettent en place une gestion des risques pour éteindre les incendies et changent de mode de management pour passer à un management par projet. Nous avons développé une méthodologie d'audit qui permet d'identifier si l'organisation connaît des problèmes de surcharge réelle ou perçue et choisir ainsi les bons leviers d'action.

Les absences longues durées ont-elles à votre avis pris l'ascenseur depuis quelques années au sein des administrations publiques? (chiffres possibles?)

Les problèmes d'absence ne sont pas liés à un secteur d'activité ou à un type d'organisation. Des

Le Burn-out: quand le travail c'est plus la santé!

organisations similaires ayant des activités semblables peuvent présenter des taux d'absence très différents. Dans le domaine public que nous connaissons très bien, nous avons de nombreux exemples de secteurs dans lesquels les absences sont maîtrisées à un niveau minimum. Mais on peut dire globalement que les absences augmentent.

La mise en action de mesures ont-elles contribué à anticiper, réduire, objectiver des problèmes de ressources par les absences longues durées?

Les absences longue durée donnent en général lieu à un remplacement ce qui permet de limiter la surcharge. Par contre, les absences de courte durée lorsqu'elles dépassent un seuil de 5 % génèrent une surcharge pour les personnes présentes qui risque de causer d'autres absences en cascade.

Avez-vous une estimation financière des conséquences de l'absentéisme dans les organisations d'une façon générale?

Pour une entreprise de 1500 collaborateurs ayant un taux d'absence de 10%, on peut estimer le coût global entre 45 et 100 millions de francs.

Si l'on prend un cas d'école d'une équipe de 10 personnes dans laquelle il y a 10% d'absence, soit 1 personne absente en permanence, quelles peuvent être les conséquences? La charge de cette personne va se répercuter sur les autres soit environ 1 heure de plus par jour pour les 9 collègues. Et cela de façon continue. Ce qui va amener des problèmes de surcharge et de dégradation du climat, et, par ricochet, de nouvelles absences.

Dans les faits, cela va même être plus grave, car la surcharge ne sera pas également répartie sur tous les collègues, mais seulement sur certains d'entre eux, notamment pour des questions de disponibilité ou de compétences. La surcharge devient alors totalement ingérable et produira à coup sûr de nouvelles absences.

Que faut-il en conclure? D'abord, il ne faut surtout pas utiliser cela pour culpabiliser la personne absente. Ensuite, il faut travailler en prévention pour éviter d'arriver dans de tels niveaux d'absence, et soutenir les présents qui assument les surcharges.

Phase d'accompagnement dans la perspective d'un retour au travail

Le responsable du personnel doit pouvoir agir avec des moyens d'accompagnement ad hoc, tels que mise en place de coaching, entrevues régulières avec le collaborateur. Il est primordial de déterminer rapidement les causes de l'épuisement: en effet, il faut impérativement cerner au mieux les incidences personnelles de l'épuisement pour les dissocier des causes induites par le poste de travail. Ceci conduit à réévaluer la tâche de la personne, de la reconnaître, de lui donner confiance pour un retour de l'estime de soi. A ce titre, l'accompagnement personnel par un coach, proposé par l'employeur permet souvent une revalorisation durable de la personne. En résumé on peut dire: «si mon entreprise investit pour moi c'est que l'on croit en moi».

Par ailleurs, un regard bienveillant des cadres et des collaborateurs (culture d'entreprise) est un élément important.

Ressources Humaines, j'écoute!

Conclusion

Ce ne sont pas des procédures qui permettront d'éviter le stress conduisant à des burn-out. Même si les procédures sont bien conçues, elles n'apportent rien à un aspect essentiel qui est trop souvent évacué de nos milieux professionnels: le relationnel formel et informel. Dans ce même contexte, souvent elles contribuent par leur formalisme et leur rigidité à ce que Yves Clot, professeur de psychologie du travail, appelle «la qualité empêchée», engendrant de grandes frustrations et découragements. Comme le prône le sociologue français Norbert Alter, il est urgent de construire les conditions permettant au sein de nos entreprises et de nos administrations d'authentiques échanges et partages émanant du cercle vertueux savoir-donner, savoir-recevoir, savoir-rendre[5] ■

4 Yves Clot, *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux,* Paris, La Découverte, 2010, 192 p.

5 Norbert Alter, *Donner et prendre. La coopération en entreprise,* La Découverte, coll. «textes à l'appui», 2009

LA SOLUTION LOGICIELLE QUI RATIONALISE L'ORGANISATION INTERNE DE VOTRE COMMUNE

Efficace
met votre entreprise en conformité avec les standards volontaires et réglementaires (normes ISO)

Collaborative
facilite et améliore la gestion des ressources humaines en publiant un Intranet dédié aux collaborateurs

Performante
réduit les coûts et optimise le management des systèmes

CLICKN MANAGE

© 1994-2014 Click-N-Manage® www.click-n-manage.com
Produit de Challenge Optimum S.A. - Distribué par etheos

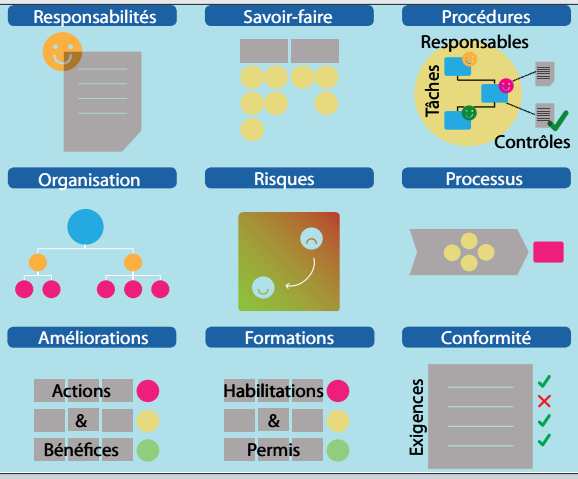

PERSONNALITÉ À L'INTERVIEW

«Arrêt sur invité»

Jacky Delapierre

Patron et créateur du meeting «Athletissima»

Né un jour de juillet 1952. Fondateur en 1977 du meeting international d'athlétisme de Lausanne, qui prendra quelques années plus tard le nom d'«Athletissima». Fondateur des 20 km de Lausanne en 1981 en compagnie de Jean-François Pahud. Depuis 1974 à la Vaudoise Assurances et Directeur régional depuis 2010. Grand-père de 4 petits-enfants Ethan, Tytia, Eliott et Marion, que du bonheur ■

Jacky Delapierre feuilletant le livre Athletissima et en compagnie de Renaud Lavillenie

Quelle est votre relation à l'autorité?
Auparavant quelquefois impulsive, mais je me suis guéri avec le temps... L'autorité est nécessaire pour faire appliquer les décisions prises. Je trouve cependant que parfois la lettre remplace l'esprit, et que le bon sens ne l'emporte pas toujours. Il est vrai que la réalité du terrain et parfois bien différente de celle d'une salle de municipalité ou de conseil communal. Il y a de temps à autre trop d'intérêts divergents qui bloquent l'avancée de projets.

Si on vous donnait l'Anneau du pouvoir, qu'en feriez-vous?
Je commencerais d'abord par réfléchir à ce que cela peut apporter de positif dans les actions qui pourraient être liées à cet anneau.
Je m'engagerais à trouver des solutions satisfaisantes pour la majorité, mais je suis bien conscient que l'on ne peut pas contenter tout le monde.

Votre film culte, indispensable?
2001 l'odyssée de l'espace de Stanley Kubrik, un visionnaire

Qu'est-ce qui vous a ému récemment?
Le record du monde du saut à la perche par Renaud Lavillenie (6m16), le 15 février dernier. Un gars si attachant, si persévérant. Et améliorer le record du monde du mythique Sergei Bubka, exceptionnel!

Votre chanson ou votre musique de référence?
J'aime un peu toutes les musiques, je suis assez éclectique, cela va des Beatles à d'anciens tubes des années nonante. Cela dépend du cadre dans lequel je me trouve. J'apprécie aussi la musique classique et Mozart m'inspire beaucoup.

Si vous étiez un livre?
Celui d'Athletissima que l'on vient de produire et qui a fait un malheur avec plus de 3'500 ventes. J'y trouve une bonne partie de mes sentiments liés à cet événement.
Un très bon miroir.

Quel est votre plus beau souvenir d'Athletissima... et le plus mauvais?
Celui du premier record du monde en 1994 sur 100m par Leroy Burrell.
Les mauvais souvenirs on les oublie très vite...

Quel est l'athlète ou le sportif que vous auriez aimé être?
On ne peut pas être à la place de quelqu'un, mais on peut avoir des modèles, pour moi c'est Michel Jazy, un palmarès époustouflant avec de nombreux records du monde du 1500m au 5'000m et en relais.

5 dates clés:

1973 *Mon mariage, le 26 mai*

1975 *La naissance de mon premier fils Olivier, le 28 juin*

1977 *La naissance de mon deuxième fils Sébastien, le 10 juillet 1977*

1977 *Le premier meeting à Vidy, le vendredi 8 juillet... sous la pluie!*

2014 *Mes 40 ans d'activité au sein de la Vaudoise Assurances, le 1er juillet*

MODIFICATION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

Regards croisés sur les effets de la nouvelle LAT

Jean-Luc Bezençon, Député et Syndic de la commune de Goumoëns

Quels effets sur la construction, les activités et le développement économique?

L'un des buts recherchés par la modification de la LAT est de diminuer les zones à bâtir sur l'ensemble du territoire national. L'agriculteur que je suis devrait donc de prime abord être séduit par la démarche qui vise à protéger mon outil de travail.

Cette modification a cependant d'autres conséquences néfastes pour notre milieu rural. La rareté des parcelles à construire provoque l'augmentation inévitable du prix des terrains, rendant leur acquisition par les jeunes générations difficile, voire impossible. Je suis également très préoccupé par le risque de voir notre politique locale de développement économique, visant à diversifier les activités et offrir des postes de travail, être réduite à néant du fait que nos communes rurales ne seront pas concernées par des pôles de développement. La révision de la LAT, qui vise à concentrer les activités sur des sites spécifiques, rendra difficile, voire impossible, la création de nouvelles entreprises sur notre territoire et pourrait freiner le développement de celles déjà existantes.

Quels sont les effets supplémentaires de l'Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire (OAT), suite à la consultation fédérale de l'automne dernier?

Je vois dans les mesures de planification et de coordination prévues dans l'Ordonnance des complications administratives longues et coûteuses pour la Confédération, les Cantons et les Communes.

La mesure qui exige par exemple de prévoir la croissance en habitants et en emplois afin de déterminer les besoins en zones à bâtir me semble inappropriée et ne manquera pas d'alourdir le travail des Municipalités dans les régions rurales. L'évaluation exigée par l'Ordonnance est technocratique et ardue. Il faudra probablement beaucoup de temps et d'énergie…pour aboutir à des résultats incertains.

De nouvelles restrictions sont-elles à prévoir? Que ce soit en matière d'élevage de chevaux?

Dans les régions rurales comme le Gros-de-Vaud, il me semble important de légaliser une activité historique où la relation du cheval avec la population a toujours eu une place prépondérante.

Si aujourd'hui les chevaux ne remplissent plus leurs missions premières, nombreuses sont les exploitations agricoles qui, pour assurer leur survie, ont choisi les activités équestres pour diversifier leurs activités, tout comme les manèges privés qui viennent compléter l'offre intéressante d'une pratique sportive appréciée d'un large public et spécialement par la jeunesse qu'elle soit rurale ou urbaine. Je comprendrais mal qu'une telle activité ne puisse pas être légalisée en zone rurale.

Ou des possibilités de transformer les bâtiments situés en zone d'habitat traditionnellement dispersé?

La réduction des zones à bâtir sur l'ensemble du territoire pour les concentrer dans des régions à forte densité démographique fait partie des objectifs de la révision de la LAT. Je trouve dommage - et paradoxal - que l'on ne prenne pas suffisamment en compte le patrimoine déjà bâti qui permettrait de créer de nombreux logements sans utiliser de nouvelles surfaces.

Je ne fais pas allusion ici aux bâtiments trop éloignés, mais bien aux constructions très proches des zones bâties, non affectées, mais déjà occupées et dont les grands volumes - souvent des anciennes fermes qui ne sont plus en activité - pourraient être transformés pour la création de nouveaux logements.

Au vu des règles plus contraignantes encore de la LAT, qu'adviendra t'il de la mesure A12, quelle sera l'impact en terme de dézonage pour les communes?

Les objectifs de la LAT vont, en effet, encore plus loin que la mesure A12 du Plan directeur cantonal, qui est déjà très contraignante et coûteuse pour les communes qui sont étouffées par ce carcan législatif. Jugez vous-mêmes : selon la mesure A12, les communes dont la réserve de terrain à bâtir est supérieure à la norme cantonale sont censées prendre des dispositions d'ici à 2018 pour procéder à une modification de leur plan général d'affectation, ce délai étant repoussé à 2023 pour les communes qui ont révisé leur PGA sur la base des indications cantonales de 2002. A présent, les contraintes de la LAT vont venir s'ajouter à la mesure A12. Ce sera ingérable pour de nombreuses communes.

Je suis très attaché à la beauté et à la diversité de nos villages et de nos paysages, qui sont les garants d'un canton d'exception, mais les mesures A11 et A12 du Plan directeur cantonal vont à l'encontre du bon sens. Elles viennent en effet perturber le développement progressif de nos communes, conditions essentielles pour une intégration réussie de leurs habitants.

-Enfin de votre point de vue, y a-t-il d'autres effets de cette modification de la LAT, qui méritent d'être relevés.

-Je suis très attaché à l'autonomie communale. Or, dans les mesures prévues par la LAT, l'ingérence étatique est telle que les autorités locales risquent de perdre tout contrôle en matière de développement.

-Avec l'évolution de l'agriculture, les exploitations soumises aux normes de productions auront besoin - pour celles qui subsisteront - de bâtiments adaptés, laissant sans activités des volumes bâtis qui seraient facilement utilisables pour la création de logements sans condamner un seul mètre carré de terrain. Beaucoup sont situés en zone agricole, mais dans la périphérie immédiate des zones d'habitations. La mesure A11 qui fixe le taux d'augmentation admissible pour les 15 ans suivant l'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal vient condamner cette logique. Comme député, je plaide pour un assouplissement de la mesure A11. Un tel assouplissement, qui doit se faire rapidement, ne serait d'ailleurs pas en contradiction avec la LAT.

-Sans adaptations et quelques assouplissements, l'application de la LAT pourrait s'avérer très problématique, voire catastrophique, pour la survie de nos petites communes. Mais n'est-ce pas là, en fin de compte, le but recherché par certains? ■

Olivier Feller, Conseiller national et Directeur de la Chambre Vaudoise Immobilière

Quels effets sur la construction, les activités et le développement économiques?

La révision de la LAT crée une incertitude juridique durable pour les investisseurs, les acteurs économiques et les communes. La moulinette adminis-

PROPOS RECUEILLIS PAR:
CHARLES WERNUSS
CHEF DE SECTEUR POLICE DES CONSTRUCTIONS, ECHALLENS
SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL (STI)
DÉLÉGUÉ DE L'AVIATCO À LA RÉDACTION DU POINT COMMUN-E

trative et judiciaire va pouvoir fonctionner à plein. Cela risque de freiner sérieusement plusieurs projets de construction de logements et d'infrastructures. Je reste préoccupé par les effets du moratoire imposé par la LAT, que la conseillère fédérale Doris Leuthard a probablement volontairement sous-estimé pendant la campagne de votation. Je rappelle que chaque canton aura cinq ans, à partir de l'entrée en vigueur de la LAT, pour adapter son plan directeur cantonal. Et jusqu'à l'approbation de cette adaptation par le Conseil fédéral, la surface totale des zones à bâtir ne devra pas augmenter dans le canton concerné. En d'autres termes, toute création de zone à bâtir devra être compensée par un déclassement de terrains constructibles de même surface ailleurs dans le canton. A mon sens, avec une telle règle, les blocages sont programmés. Mes craintes sont d'ailleurs partagées par le Conseil d'Etat vaudois, qui a fait savoir publiquement le 29 novembre dernier que la manière dont le Conseil fédéral entend appliquer le moratoire s'écarte des promesses d'une gestion souple faites par Doris Leuthard lors de la campagne de votation.

Et quels sont les effets supplémentaires de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire à la suite de la consultation de l'automne dernier?

Le but de la LAT est de ramener les surfaces constructibles aux besoins des quinze prochaines années. Le projet d'ordonnance prévoit que le calcul des besoins devra se faire selon une méthode élaborée par l'administration fédérale. Cette approche contraignante et uniforme me paraît dépourvue de base légale. Elle fait totalement abstraction de la complexité et de la diversité des réalités cantonales et communales. La méthode préconisée est non seulement compliquée mais elle repose en plus sur des sables mouvants. Les données de base font défaut. L'Office fédéral du développement territorial admet lui-même que les taux actuels d'utilisation des zones constructibles «ne peuvent être qu'estimés». En plus, le projet d'ordonnance ne nous dit pas quand commencent ces fameux quinze ans. On devine bien pourquoi. A partir du moment où les besoins auront été calculés, il faudra du temps pour que le plan directeur cantonal les intègre et soit ensuite approuvé par Berne. Et il faudra davantage de temps encore pour que les plans communaux concrétisant le plan directeur cantonal. Autrement dit, il faudra au moins 20 ans pour adapter les zones constructibles aux besoins de 15 prochaines années…

Au vu des règles plus contraignantes encore de la LAT, qu'adviendra-t-il de la mesure A12 du Plan directeur cantonal? Quel sera l'impact en termes de dézonage pour les communes?

Contrairement à ce que le Service vaudois du développement territorial a déclaré pendant la campagne de votation sur la LAT, je considère que la mesure A12 n'est pas compatible avec la nouvelle législation fédérale. Premièrement, la mesure A12 prévoit que le canton incite les communes à réduire les surfaces constructibles surdimensionnées. La LAT, quant à elle, prévoit l'obligation de déclasser les terrains à bâtir surdimensionnés. Deuxièmement, la mesure A12 spécifie que les communes concernées sont celles dont les réserves de terrains constructibles dépassent au moins deux fois les besoins pour les quinze prochaines années. La LAT, quant à elle, considère comme surdimensionnées les zones constructibles qui dépassent les besoins des quinze prochaines années. Enfin, la méthode de calcul des besoins décrite dans le Plan directeur cantonal devra être adaptée aux règles fédérales. Le problème majeur qui se posera, c'est de déterminer dans quelles communes les déclassements de terrains constructibles devront avoir lieu. Je ne suis pas certain que les communes de l'arrière-pays et les propriétaires directement concernés admettront facilement des déclassements pour permettre aux régions urbaines de développer leurs zones constructibles. Il faudra éviter de créer des tensions entre les différentes régions du canton, il faudra maintenir un équilibre, dans l'intérêt de la cohésion cantonale.

Enfin, de votre point de vue, est-ce qu'il y a d'autres effets de cette modification de la LAT qui méritent d'être relevés?

Il faudra mettre en œuvre la taxe sur la plus-value foncière, avec un taux minimal de 20%. C'est un grand chantier qui attend les autorités cantonales, qui aura des incidences sur le régime actuel d'imposition des gains immobiliers. Selon la LAT, le produit de la taxe devra en particulier servir à indemniser les propriétaires dont les terrains seront déclassés. Mais une motion a récemment été déposée au Conseil national, demandant que le produit de la taxe soit affecté à la construction de logements d'utilité publique. Bref, sur le plan fiscal aussi, nous entrons dans une période d'incertitude ■

MODIFICATION DE LA LOI
SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

Regards croisés sur les effets de la nouvelle LAT

Philippe Gmür, Chef du Service du Développement Territorial

Quels effets sur la construction, les activités et le développement économique?

La modification de la LAT contient des dispositions renforcées sur le dimensionnement des zones à bâtir, que ce soit les zones destinées au logement ou aux activités économiques.
Ce dimensionnement devra être défini dans le Plan directeur cantonal (PDCn). Selon les prévisions actuelles du canton, les règles concernant les logements déjà contenues dans le PDCn répondent aux conditions de la LAT. Par contre, il n'y a pas de règle concernant le dimensionnement des zones d'activité. Celles-ci devront donc encore être déterminées.

L'entrée en vigueur de la LAT entraînera par ailleurs une période transitoire (jusqu'à l'adaptation du Plan directeur cantonal.) Durant cette période, la surface totale des zones à bâtir du canton ne devra pas augmenter. Cela signifie que certains projets pourraient être ralentis ou être soumis à des mesures de compensation. Le canton communiquera une fois que l'ordonnance sera connue.

Et quels sont les effets supplémentaires, de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), suite à la consultation fédérale de l'automne dernier?

L'ordonnance soumise à la consultation en automne dernier a été fortement décriée par les cantons et les autres intervenants. Le canton avait notamment relevé que plusieurs dispositions étaient plus restrictives que la loi, ce qui n'est pas acceptable. Il est fort probable que l'ordonnance évolue fortement.
Un des grands enjeux pour le canton est lié aux mesures transitoires et en particulier pour les projets liés aux projets d'agglomération.

De nouvelles restrictions sont-elles à prévoir?

Le dimensionnement de la zone à bâtir restera un des débats central dans la mise en œuvre de la LAT dans les planifications. Il faut d'ailleurs noter que ce débat est déjà ouvert au niveau du canton puisque des interventions politiques ont été déposées.
Au-delà de la question du dimensionnement global de la zone à bâtir, la question de la disparité des besoins dans les différentes régions du canton se posera.

Que ce soit en matière d'élevage de chevaux?

Le projet d'ordonnance était totalement inacceptable et une immense majorité des intervenants (y compris le canton) ont contesté les dispositions proposées. La Confédération a déjà indiqué qu'elle allait reconsidérer sa position. On peut espérer que le futur projet suivra les demandes d'instaurer des mécanismes correspondant à la réalité du terrain.

Ou des possibilités de transformer les bâtiments situés en zone d'habitat traditionnellement dispersé?

La LAT et ses dispositions d'application ne devraient pas modifier le droit en vigueur sur cette question.

Au vu des règles plus contraignantes encore de la LAT, qu'adviendra t-il de la mesure A 12. Quelle sera l'impact en terme de dézonage pour les communes?

Comme déjà dit précédemment, la question du dimensionnement global de la zone à bâtir sera au cœur de la mise en œuvre de la LAT. La question des communes dont les zones à bâtir sont largement surdimensionnées (mesure A12) est un des éléments qui devra être pris en compte.

Par ailleurs, une pression sur les communes concernées par la mesure A12 va s'accroître durant la période transitoire puisque certains développements de nouvelles zones à bâtir seront conditionnés par des dézonages ailleurs. Il faut remarquer que le Plan directeur cantonal en vigueur impose déjà aux communes de s'occuper de cette question au plus tard d'ici à 2018.

Enfin, de votre point de vue, y a-t-il d'autres effets de cette modification de la LAT, qui méritent d'être relevés.

Même si les installations solaires ne sont pas au centre de la modification de la LAT, il faut quand même relever que la procédure concernant les autorisations pour ces installations situées sur les toitures sera fortement simplifiée ■

COURS DE FINANCES COMMUNALES

Calendrier 2014

Cours	Titre du cours	Dates	
1	Bouclement des comptes 2013	jeudi 03 avril	09h00 - 16h30
2	Préparation du budget 2015	jeudi 28 août	09h00 - 16h30
3	Compte de fonctionnement	Jeudi 4 septembre	09h00 - 16h30
4	Compte des investissements	jeudi 18 septembre	09h00 - 16h30
5	Lecture et structure du Bilan	jeudi 02 octobre	09h00 - 16h30
6	Analyse et planification financières	jeudi 30 octobre	09h00 - 16h30
7	TVA dans les collectivités publiques	jeudi 13 novembre	09h00 - 16h30
8	Péréquation intercommunale	jeudi 20 novembre	09h00 - 16h30

Lieu: Grande salle de la Commune de Puidoux / Prix: Fr. 220.– pour chaque cours

Toutes les informations se trouvent sur le site www.pbusset.ch
Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.

PIERRE BUSSET
Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 Fax 021 971 15 43
Mobile 079 345 60 91
ou sur le site: www.pbusset.ch

PERSONNALITÉS VAUDOISES À DÉCOUVRIR

François-Louis de Pesmes

SEIGNEUR DE ST-SAPHORIN SUR MORGES

TEXTE: OLIVIER MEUWLY
DR EN DROIT ET ÈS LETTRES
HISTORIEN, ÉCRIVAIN ET JOURNALISTE

Photos ci-dessus: L'entrée du château de St-Saphorin sur Morges / le Prince Eugène / le château familial dans les vignes de St.Saphorin sur Morges

NÉ LE 16 FÉVRIER 1668 DANS LE CHÂTEAU FAMILIAL DE SAINT-SAPHORIN-SUR-MORGES, FRANÇOIS-LOUIS REÇOIT DE SON PÈRE, ORIGINAIRE DE GENÈVE, UNE STRICTE ÉDUCATION CALVINISTE. NOURRI DES RÉCITS DES PERSÉCUTIONS DE LOUIS XIV CONTRE LES PROTESTANTS, IL APPREND À HAÏR LA FRANCE. EDUQUÉ AU MILIEU DES VIGNES, AVEC UNE VUE IMPRENABLE SUR LES GALÈRES QUI SILLONNENT LE LAC LÉMAN, IL NE PRESSENT CEPENDANT QUE SON AVENIR L'APPELLERA LOIN DE SA TERRE NATALE.

Issu d'une famille noble, il n'est pas riche et n'est que sujet de Leurs Excellences. Quel métier choisir? François-Louis se tourne logiquement vers celui des armes, qui l'emmène au service du duc de Brunswick-Lunebourg, puis du landgrave de Hesse-Kassel. Alors qu'il se retrouve sans emploi, le destin vient le happer. Assistant à une querelle dans une auberge entre un Allemand et un Néerlandais, il prend le parti de ce dernier, qui n'est autre que le vice-amiral van Assemburg, grand commis de l'empire autrichien. En guise de remerciement, notre Vaudois se voit recommandé auprès du commandant de la flotte autrichienne, et le voilà, bien que dépourvu de toute formation de marin, capitaine du vaisseau amiral. Il est engagé lors de plusieurs opérations contre les Turcs.

En 1693, van Assemburg prend la tête de la flotte autrichienne, mais les relations avec Saint-Saphorin se tendent dangereusement. Le Vaudois, qui vient de publier un ouvrage de stratégie militaire, se lasse de n'occuper que des fonctions subalternes, même s'il parvient à obtenir le grade de vice-amiral. La campagne de 1796 constitue un tournant: la flotte autrichienne est écrasée.

Le conflit entre Pesmes et son chef atteint son paroxysme et les disputes sur les responsabilités des uns et des autres dans la débâcle se multiplient. Mais le Vaudois se montre plus habile et révèle certaines malversations commises par le Hollandais. Désormais bien en cour, il sympathise avec le flamboyant Prince Eugène, sert sous ses ordres lors d'une nouvelle campagne, où il se distingue, en 1697, manoeuvrant brillamment ses navires.

Calviniste à Vienne, mais bon vivant et grand lecteur, il décide de prendre du recul et s'adonne à ses passions, herborise, collectionne les livres. Il n'est pas pour autant en retraite. Nommé général-major, consulté par le Prince Eugène, qui le délègue auprès des cantons suisses, mais aussi par la Cour, il entame en 1701, et notamment durant la guerre de Succession d'Espagne, une fructueuse carrière de diplomate, qui lui vaudra le qualificatif de «plus dangereux ennemi de la France». Talentueux, il sert aussi la Confédération et est sollicité par d'autres puissances: il représentera même la Grande-Bretagne à Vienne. Il décède le 16 juillet 1737 en ses terres vaudoises où il s'était retiré quinze ans auparavant ■

Jean-Jacques Langendorf, Ahnengalerie der kaiserlichen Armee 1618-1918, *Karolinger, Vienne, 1995. J.-J. Langendorf a rappelé le souvenir de ce Vaudois haut en couleur lors d'un colloque organisé par Nicolas Gex pour le compte du Centre d'histoire et de prospectives militaires en octobre 2013.*

etheos, spécialiste en organisation et modélisation de l'information en administration publique

etheos
www.etheos.ch
info@etheos.ch
+41 21 653 5927

Processus & procedures
Organisation de l'information
Gestion de projet
Gestion des risques
MODELISATION DE L'INFORMATION
Ressources Humaines
Organisation et processus RH
Systéme contrôle interne (SCI)
Formation Intensives
Développement personnel

etheos utilise le logiciel CLICKNMANAGE pour modéliser votre organisation

RENATURATION DES EAUX:

Des enjeux importants pour les communes

TEXTE: YVES PELLAUX

PRÉSIDENT DE PROMÉTERRE
SYNDIC DE POMY

LAURENT CURCHOD

CHARGÉ DE MISSION
MONSIEUR FUSION DU CANTON

LA RÉVISION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX ENTRÉE EN VIGUEUR EN 2011 VISE PRINCIPALEMENT LA RENATURATION DES EAUX. SON OBJECTIF EST D'ASSURER UN ESPACE SUFFISANT RÉSERVÉ AUX COURS D'EAU DE MÊME QU'UN DÉBIT ET UNE QUALITÉ D'EAU SUFFISANTS. LA RENATURATION COMPREND DES MESURES PONCTUELLES DE REVITALISATION ET SURTOUT LA NÉCESSITÉ DE DÉLIMITER UN ESPACE RÉSERVÉ AUX EAUX POUR TOUS LES COURS ET PLANS D'EAU.

Les cantons ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour procéder à cette délimitation. Pour l'heure, le débat porte notamment sur la question de savoir si l'espace réservé aux eaux fait ou non partie de la surface d'assolement (SDA). La loi l'exclut expressément et stipule que les pertes de SDA devront être compensées. Contre toute attente, l'Office fédéral du développement territorial ARE tient un autre discours et fait valoir que ces surfaces pourraient être maintenues dans le contingent des SDA, avec un statut spécial. Cette question, qui n'est pour l'instant pas tranchée, comporte un enjeu important. Si en effet, comme la loi le prévoit, les surfaces de l'espace cours d'eau doivent être compensées en tant que SDA, le canton et les communes devront procéder à des classements en zone agricole de terres situées en zone à bâtir et/ou revaloriser en SDA des sols qui, à l'heure actuelle, n'en présentent pas les caractéristiques.

Un autre point d'achoppement est celui de savoir quelles restrictions d'exploitation seront imposées dans l'espace cours d'eau. D'aucuns voudraient exclure totalement l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires. L'agriculture revendique pour sa part la possibilité d'exploiter extensivement ces surfaces, dans le sens des mesures de promotion de la biodiversité définies par la législation agricole fédérale.

Enfin, la question se pose de savoir à qui incombera le financement des restrictions d'exploitation et/ou des travaux d'entretien de ces surfaces. Le message du canton aux communes consiste à dire que le coût de ces mesures sera indemnisé par les contributions de la politique agricole fédérale pour la promotion de la biodiversité. On se trouve ici dans le cas de financement croisé, on demande à la politique agricole de financer l'entretien des espaces cours d'eau. Or, ces mesures fédérales ne sont pas garanties dans le temps et leur contenu est susceptible d'évoluer, en effet la politique agricole est revisitée tous les quatre ans. En cas de modification importante de la politique agricole, le financement pourrait ne plus être assuré, l'entretien en reviendrait alors aux communes. Il est donc nécessaire de rester très vigilant sur ce dossier qui pourrait à terme engendrer de coûteuses charges supplémentaires aux communes. Il conviendrait donc que le canton s'engage vis-à-vis des agriculteurs et des communes à prendre, si nécessaire, le relais de la Confédération pour assurer le financement dans leurs prestations au profit des espaces cours d'eau ■

Projets de fusions de communes en cours:

11 projets, impliquant 54 communes

Etat au 28 janvier 2014

• Carrouge • Ferlens • Mézières 2'600 habitants environ	3
• Cronay • Cuarny • Ursins • Valeyres-sous-Ursins 1'000 habitants env.	4
• Ormont-Dessus • Ormont-Dessous 2'500 habitants env.	2
• Arnex-sur-Nyon • Borex • Chéserex • Crassier • Eysins • Gingins • Grens • La Rippe • Signy-Avenex 7'500 habitants env.	9
• Bretigny • Cugy • Morrens • Froideville 6'300 habitants env.	4
• Bercher • Essertines • Fey • Oppens • Orzens • Pailly • Rueyres • Vuarrens 4'600 habitants env.	8
• Lucens • Brenles • Chesalles-sur-Moudon • Cremin • Forel-sur-Lucens • Sarzens 3'500 habitants env.	6
• Echallens • Bettens • Bioley-Orjulaz • Oulens-sous-Echallens • Penthéréaz • Villars-le-Terroir 9'000 habitants env.	6
• Chexbres • Rivaz • Saint-Saphorin 2'800 habitants env.	3
• Chavornay • Belmont s/Yverdon • Corcelle s/Chavornay • Ependes • Essert-Pittet • Suchy 5'300 habitants env.	6
• Orbe • Montcherand • Sergey 7'100 habitants env.	3

Evolution du nombre des communes vaudoises

au 1er juillet 2011:	**339 communes**
au 1er janvier 2012:	**326 communes**
au 1er janvier 2013:	**318 communes**

ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE MUNICIPALES VAUDOISES

Assemblée générale d'automne

TEXTE: PASCAL PITTET
PRÉSIDENT DE L'ACPMV
COMMANDANT POLICE DU NORD-VAUDOIS
PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

L'ASSEMBLÉE A LIEU DANS LES LOCAUX DE LA LONGERAIE À MORGES, LE 22 NOVEMBRE 2013 EN PRÉSENCE D'UNE TRENTAINE DE MEMBRES. L'ASSOCIATION COMPTE À CE JOUR 56 MEMBRES ACTIFS ET 53 MEMBRES HONORAIRES, DONT 2 MEMBRES D'HONNEUR.

Les sujets traités en assemblée générale de l'ACPMV s'orientent en grande partie sur des enjeux liés à la police coordonnée. Dans ce cadre-là, le Président de l'ACPMV, le Cdt Pascal Pittet de la Police Nord Vaudois, informe l'assemblée des nombreuses décisions opérationnelles prises de concert avec les 8 autres chefs des polices communales, respectivement intercommunales. Les sujets principaux traités font référence à:

- **La nouvelle procédure d'amende d'ordre traitant des infractions à la Loi sur les stupéfiants.**
- **La gestion qualité (dont le déploiement est prévu en 2014 au sens de la LOPV). Cette mise en œuvre transversale entre les polices vaudoises concerne, dans un premier temps, toutes les polices communales qui visent l'accréditation définitive d'exercer.**
- **La Communication et la prévention coordonnée. Les polices vaudoises doivent pouvoir mettre en commun des lignes directrices dans ces deux domaines pour garantir une équivalence d'action et d'information.**
- **Projet des statuts unifiés et étude des réflexions de base.**

Dans les domaines plus techniques, le déploiement d'un système commun aux polices d'aide à l'engagement a été évoqué. Ce système permettra une vision globale des ressources déployées et une meilleure répartition des forces engagées. Ce nouvel outil informatique devrait voir le jour début 2016.

Dans la continuité des développements informatiques coordonnés, l'enregistrement des plaintes pénales par une plateforme e-plainte à l'usage du public est en place depuis décembre 2013.

Une nouvelle police régionale a vu le jour sur la Côte par la Police Nyon Région qui est effective depuis le 1er janvier 2014. Cette police régionale comprend les communes de Prangins, Crans-près-Céligny et Nyon.

La Police de l'Ouest lausannois a récemment pris ses quartiers dans le nouvel hôtel de police situé à la route des Flumeaux 41 à Prilly.

Et enfin, le code de déontologie commun à toutes les polices vaudoises est appliqué dès le 1er janvier 2014.

L'assemblée s'est poursuivie sur des échanges traitant les aspects de la formation policière initiale ou continue ainsi que du recrutement avec un état des lieux.

Au chapitre des divers, à relever une présentation très intéressante d'un moyen d'investigation traitant des enquêtes liées aux dommages à la propriété et plus particulièrement en lien avec les tags et graffitis ■

Le comité ACPMV 2013-2014, de gauche à droite: Plt Hervé Baer, Cap Bernard Conod (Secrétaire), Cdt Pascal Pittet (Président), Cap Jean-Claude Nardin et Cdt Ruben Melikian (Vice-Président). Manquent: Cdt Dan-Henri Weber (Caissier) et Cdt Eugène Chollet.

Photo du haut: M. Daniel Buache, municipal à Morges, pendant son discours de bienvenue.

ACPMV — ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE MUNICIPALES VAUDOISES

NOUVEAU CONCOURS 2014

Les châteaux du Pays de Vaud

ANTIQUAIRES

CITÉ DU PAIN

MUSÉE DU VIN

COMMUNE DE 1000 ANS

GUY DE POURTALÈS

PRÈS DU BAM

HOLMES

DE PESMES

RÉSULTAT DU CONCOURS N°47

Les quatre gares étaient les suivantes:

1. GARE DE VEYTAUX-CHILLON / 2. GARE DE GRANDVAUX

3. GARE DE GRANGES-MARNAND / 4. GARE DE SAINT-CERGUE

Bravo aux 4 personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:

- *Martine Comte, Echandens*
- *Jean-Marie Crausaz, Trey*
- *Yves Glayre, Epalinges*
- *Jean-Daniel Graz, Oron*

*Au terme des 16 gares à trouver, nous avons un grand vainqueur qui a donné toutes les bonnes réponses, il s'agit de **Mme Martine Comte d'Echandens,** une habituée de la première place que nous félicitons sincèrement pour sa grande connaissance du canton. Deuxième du classement final, **M. Jean-Marie Crausaz, syndic de Trey** qui gagne un prix de consolation et fera l'objet d'un petit portrait dans notre prochain numéro de Point Commun-e. Troisièmes ex-œquo, MM. Philippe Amevet, Yves Glayre, Jean-Daniel Graz et Patrick Hofmann. Et merci encore à tous les autres participants auxquels nous souhaitons bonne chance pour ce nouveau concours.*

TROUVEZ LES NOMS OU LES LIEUX OÙ SE TROUVENT CES CHÂTEAUX ?

Pour ce concours 2014, nous vous proposons 8 châteaux vaudois à trouver dans chacun des 4 numéros du Point Commun-e. Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de châteaux parmi les 32 proposés remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix au printemps 2015.

*Si vous pensez savoir quel est le nom de ces châteaux, envoyez un e-mail à: **nathalie.greiner@ucv.ch** et indiquez:*
*Concours **Point Commun-e N° 48**, le nom des châteaux ou des communes où se trouvent ces huit châteaux et bien entendu votre nom, votre prénom et votre commune.*

Afin de rendre le jeu plus facile, nous vous donnons un petit indice pour chaque château. En outre, il n'est pas obligatoire de trouver les huit châteaux pour participer, en effet au terme de l'année il est peu probable que quelqu'un réussisse à trouver les 32 châteaux vaudois présentés. Alors faites travailler votre mémoire visuelle ou allez chercher dans les livres ou sur internet et que le meilleur gagne ■

JJP Jean-Jacques Pahud SA
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Maîtrises fédérales

Rue de Genève 46
Case postale 7169
1002 Lausanne

info@jjp.ch
Tél. 021 625 66 11
Fax 021 624 47 36

ASSURANCES SOCIALES

Que nous réserve 2014?

TEXTE: ERIC ROCHAT
MEMBRE DU COMITÉ DE L'AVDAAS
LE SENTIER

En fait, 2014 ne sera pas une année qui verra de grandes modifications dans les assurances sociales. Les quelques changements qui interviennent concernent l'assurance chômage et les allocations familiales cantonales.

Assurance-chômage: La principale modification de la loi consiste au déplafonnement de la cotisation de solidarité de 1% au-delà d'un salaire annuel de fr. 126'000.-. Plus clairement dit, la cotisation de solidarité se prélèvera sur la totalité de la partie d'un salaire annuel qui dépasse Fr. 126'000.– . La limite fixée à Fr. 315'000.– n'existe plus.

Allocations familiales: La loi vaudoise d'application de la loi pour les allocations familiales (LVLAFam) a été modifiée le 11 décembre 2012 par le Grand Conseil vaudois pour la législature 2012-2017. Pour 2014, les allocations familiales pour les enfants âgés de 0 à 16 ans passent de Fr. 200.– à Fr. 230.– par mois pour le 1er et le 2e enfant et à Fr. 370.– dès le 3e enfant. Pour les jeunes en formation, l'allocation mensuelle de Fr. 300.– reste inchangée. Par contre, elle diminue de Fr. 470.– à Fr. 440.– dès le 3e enfant. Toutefois, la loi précise que les familles qui bénéficiaient au 31 décembre d'un droit de trois allocations pour des jeunes en formation restent au bénéfice du même montant au 1er janvier 2014. Elles profitent ainsi de droits acquis.

Droit à la rente AVS en 2014: Cette année, rappelons que ce sont les femmes nées en 1950 et les hommes nés en 1949 qui doivent entreprendre les démarches pour l'obtention d'une rente AVS. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent, à certaines conditions, demander l'anticipation de leur rente d'une ou deux années moyennant une réduction de 6.8% par année d'anticipation. Il s'agit en l'occurrence des femmes nées en 1951 et 1952 et des hommes nés en 1950 et 1951.

Cotisations: Le taux des différentes cotisations ne change pas, hormis celui des allocations familiales à charge des employeurs. Il passe de 2.285% à 2.275% en raison de la diminution de la contribution à la formation professionnelle.

L'année dernière, à pareille époque, notre chroniqueur parlait de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020». Actuellement les différents acteurs de la politique sociale suisse sont toujours en pleine discussion afin trouver les meilleures solutions pour garantir la pérennité de nos institutions.

Pour conclure, il est important de rappeler que les Agences d'assurances sociales sont à disposition de la population pour toute question relative aux assurances sociales y compris pour les différentes aides pour les familles. Notamment pour les subsides pour les primes de l'assurance maladie, les prestations complémentaires pour les familles ou encore pour les prestations cantonales de la rente-pont ■

De plus, des sites internet peuvent être consultés en tout temps. Les principaux étant:

www.caisseavsvaud.ch
www.ahv-iv.info/andere/00134/index.html?lang=fr

AVDAAS — ASSOCIATION VAUDOISE DES AGENTS D'ASSURANCES SOCIALES

Mémento 2014

2014						
Jeu	20	mars	18.30	UCV	Séance d'info nouveaux moyens de communication	Lutry
Jeu	27	mars	10.00 - 12.00	UCV	Rencontre de l'UCV avec les syndics du district	District du Jura-Nord-vaudois
Jeu	27	mars	13.30	UCV	Groupe Bourgs et Villages	Villars-Sainte-Croix
Jeu	27	mars	18.30	UCV	Séance d'information sur la péréquation	Epalinges / Grande salle
Ven	28	mars	09.30	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Jongny
Jeu	10	avril	07.00	UCV	Comité UCV	Bussigny
Ven	11	avril	09.00	ACPMV	Assemblée de printemps	Ouest-lausannois / Prilly
Mer	30	avril	15.00 - 17.00	UCV	Rencontre de l'UCV avec les syndics des districts	Distr. Lausanne et Ouest Lsne
Ven	2	mai	09.00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	Bussigny
Ven	9	mai	09.30	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Vufflens-la-Ville
Ven	9	mai	09.30	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Lieu à déterminer
Ven	23	mai	17.00	UCV	Comité	Montreux
Sam	**24**	**mai**	**09.00**	**UCV**	**AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES**	**Montreux**
Lun	26	mai	07.30	UCV	Groupe des Villes	Yverdon-les-Bains
Jeu	5	juin	14.00	UCV	Conseil	Montanaire
Jeu	12	juin	14.00	UCV	Comité de rédaction «Point Commun-e»	Pully
Ven	13	juin	14.00	UCV	Groupe Bourgs et Villages	Froideville
Lun	16	juin	07.00	UCV	Comité UCV	Bussigny
Mer	2	juillet	12.00	UCV	Comité UCV	Lieu à déterminer
Mer	27	août	07.00	UCV	Comité UCV	Bussigny
Jeu	4	sept.	14.00	UCV	Comité de rédaction «Point Commun-e»	Pully
Mar	9	sept.	07.30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
Mer	10	sept.		AVSM	Journée de formation de l'AVSM	Morges, La Longeraie
Jeu	18	sept.	14.00	UCV	Conseil	Mex
Jeu	18	sept.		AVSM	Journée de formation de l'AVSM	Morges, La Longeraie
Jeu	25	sept.	07.00	UCV	Comité UCV	Bussigny
Jeu	25	sept.	13.30	UCV	Groupe Bourgs et Villages	Maracon
Ven	3	oct.	09.30	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Ollon / Villars